

COMPTES SOCIAUX DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT



Exercice clos le 31 décembre 2015

SYNTHÈSE DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS DE LA FFB

- EXERCICE 2015 -

Conformément à la loi du 20 août 2008 sur la rénovation de la démocratie sociale, les comptes sociaux et consolidés de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) sont publiés.

Les comptes sociaux et consolidés 2015 approuvés par l'assemblée générale du 18 mars 2016 ont été certifiés sans réserve par nos commissaires aux comptes.

En 2015, la structure financière de notre organisation fait apparaître des ressources courantes pour un montant global de 57,7 M€, dont 98 % de cotisations versées par les seules entreprises adhérentes.

Les charges d'exploitation de la FFB s'élèvent à 67,3 M€ dont 32,2 M€ ont la nature de reversement de cotisations au réseau (fédérations régionales et départementales, syndicats et unions de métiers). Les autres charges relèvent des dépenses de fonctionnement classique (frais de personnel, éditions, publications manifestations...).

Le résultat de l'exercice ressort à 8,4 M€ (après impôt de 0,75 M€) compte tenu, d'une part des autres ressources constituées des revenus du patrimoine, des reprises sur provisions et des produits exceptionnels et d'autre part des charges financières et exceptionnelles.

Le bilan de la FFB fait état de 185,2 M€ de fonds propres et de 19,8 M€ de provisions et dettes.



Par ailleurs, la FFB a fait le choix de retenir la méthode de consolidation des comptes des entités contrôlées sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ou bien une influence notable, afin de mieux apprécier l'ensemble des activités exercées par l'organisation syndicale.

S'agissant des ressources d'exploitation consolidées, les cotisations des adhérents demeurent prépondérantes au niveau du groupe, les autres ressources correspondent à des activités de séminaire et de locations immobilières.

En outre, les opérations de consolidation conduisent à un résultat consolidé déficitaire de 6,5 M€.

Enfin, le bilan consolidé fait état de 183,7 M€ de fonds propres et de 19,6 M€ de provisions et de dettes.



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Cabinet Boccuse & Associés

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

33, rue de l'arrivée
95580 Enghien-Les-Bains

6

Fédération Française du Bâtiment
Union de Syndicats professionnels

**Rapport des commissaires aux
comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2015
Fédération Française du Bâtiment
Union de Syndicats professionnels
33, avenue Kléber - 75016 Paris
Ce rapport contient 27 pages
Référence : DM-161-31

KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

33, rue de l'arrivée
95580 Enghien-les-Bains

**Fédération Française du Bâtiment
Union de Syndicats professionnels**

Siège social : 33, avenue Kléber - 75016 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos décisions, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Fédération Française du Bâtiment – Union de Syndicats professionnels, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

- La note 4 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose notamment les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières.
- Comme indiqué dans la note 6 « Les postes du compte de résultat » de l'annexe, les cotisations comptabilisées au titre de l'année 2015 correspondent aux cotisations encaissées par le réseau des Caisses de Congés Payés pour le compte de la Fédération Française du Bâtiment, entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2015.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre syndicat, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier sur la situation financière et les comptes annuels.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 18 mars 2016

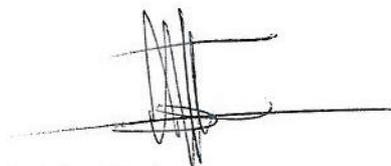
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Denis Marangé
Associé

Paris La Défense, le 18 mars 2016

Cabinet Boccuse & Associés



Antoine Poulet
Associé

Bilan au 31 décembre 2015

En Euros

Actif			au 31/12/15	au 31/12/14
	brut	amortissements provisions		
Immobilisations incorporelles			498 753	671 816
Logiciels	2 185 416	1 753 284		
Sites internet	1 153 867	1 128 639		
Avances & acomptes s/immobilisations incorporelles	41 394			
Immobilisations corporelles			14 480 358	15 027 811
Terrains bâtis	1 302 815			
Constructions	23 611 475	14 595 657		
Installations, matériel et outillage	10 040 402	6 439 074		
Autres immobilisations corporelles	2 502 459	2 060 394		
Immobilisations en cours	118 331			
Immobilisations financières			116 095 362	110 891 501
Participations et créances rattachées	74 278 243	53 882		
Autres	44 887 753	3 016 751		
Actif immobilisé	160 122 154	29 047 680	131 074 474	126 591 128
Stocks			7 177	9 019
Matières premières	7 177			
Fournisseurs, avances versées	10 371		10 371	29 794
Autres créances	11 492 806	148 521	11 344 284	12 718 795
Trésorerie			61 725 347	53 101 262
Valeurs mobilières de placement	62 005 201	770 102		
Disponibilités	490 248			
Charges constatées d'avance	804 849		804 849	623 675
Actif circulant	74 810 652	918 623	73 892 029	66 482 545
Total général	234 932 806	29 966 304	204 966 503	193 073 673

Bilan au 31 décembre 2015

En Euros

Passif	au 31/12/15	au 31/12/14
Report à nouveau	176 776 366	175 384 868
Excédent de l'exercice	8 416 742	1 391 498
Fonds propres	185 193 108	176 776 366
Provisions pour risques et charges	4 120 000	3 550 000
Provisions pour risques et charges	4 120 000	3 550 000
Dettes auprès d'établissements de crédit	0	0
Dettes financières diverses	40 181	41 650
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 271 987	3 463 838
Dettes fiscales et sociales	3 646 671	3 573 629
Autres dettes	7 694 556	5 668 189
Produits constatés d'avance	0	0
Dettes	15 653 395	12 747 307
Total général	204 966 503	193 073 673

COMPTES ANNUELS FFB AU 31 DECEMBRE 2015

Compte de résultat au 31 décembre 2015

En Euros

	31/12/2015	31/12/2014
Cotisations adhérents	56 463 477	58 048 632
Autres produits	3 885 235	3 756 584
Reprise sur provisions et transfert de charges	619 070	1 063 322
Total Produits d'exploitation	60 967 782	62 868 539
Achats	1 399 076	1 415 492
Autres charges externes	13 229 719	12 585 966
Subventions	32 183 305	32 033 039
Impôts, taxes et versements assimilés	2 396 558	2 622 434
Charges de personnel	15 713 899	15 323 742
Autres charges	137 232	67 378
Dotations aux amortissements et provisions	2 252 712	2 386 802
Total Charges d'exploitation	67 312 500	66 434 853
RESULTAT D'EXPLOITATION	-6 344 718	-3 566 314
Produits financiers	21 813 268	8 499 714
Charges financières	6 507 762	3 738 926
RESULTAT FINANCIER	15 305 506	4 760 788
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	8 960 787	1 194 474
Produits exceptionnels	322 531	949 112
Charges exceptionnelles	117 404	167 535
RESULTAT EXCEPTIONNEL	205 127	781 576
Impôts sur les sociétés	749 173	584 552
EXCEDENT DE L'EXERCICE	8 416 742	1 391 498

Note 1

LES FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Liquidation d'une de nos participations financière, la SGEDU en date du 26 janvier 2015 générant un boni de liquidation de 13,1 M€.

Note 2

LES NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES

RAPPEL DU CADRE JURIDIQUE D'ETABLISSEMENT DES COMPTES

La loi n° 2008-789 du 20 août 2008, portant sur la rénovation de la démocratie sociale et sur la réforme du temps de travail, introduit dans le Code du Travail une obligation pour les organisations syndicales d'établir des comptes annuels à compter du 1^{er} janvier 2009. Le Conseil National de la Comptabilité (CNC) a été saisi par le Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité, afin de déterminer les règles comptables applicables à l'établissement de ces comptes annuels.

L'objectif poursuivi par l'avis du CNC du 3 septembre 2009 est de permettre aux organisations syndicales de fournir la meilleure information financière aux utilisateurs et aux Adhérents, et en particulier pour s'assurer de l'usage de leurs cotisations.

Deux décrets du 28 décembre publiés au Journal Officiel du 30 décembre 2009 valident les avis du Conseil National de la Comptabilité portant sur :

- Les comptes sociaux,
- Les comptes consolidés,
- Les comptes combinés.

LES PRINCIPES COMPTABLES

- Les dispositions du plan comptable général du 5 juin 2014 ont été appliquées ainsi que celles prévues par l'avis du CNC n° 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales,
- Les organisations syndicales appartiennent au secteur non lucratif. A ce titre, le résultat comptable positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit »,
- Aucune distribution des excédents ne peut être faite auprès des Adhérents, les excédents sont soit affectés en réserve, soit maintenus en report à nouveau.

LE REGIME FISCAL

La FFB est une Union de Syndicats professionnels régie par la loi du 21 mars 1884 relative aux syndicats et les articles L2131-1 et suivants du Code du Travail.

Au titre de son activité syndicale, la FFB n'est pas soumise au régime fiscal de droit commun.

La FFB acquitte néanmoins l'impôt sur les sociétés à taux réduit, applicable aux organismes agissant sans but lucratif, sur ses revenus patrimoniaux.

De plus, un secteur d'activité distinct dans le cadre de la gestion des participations dans les sociétés commerciales a été déclaré à l'administration fiscale. Les opérations réalisées dans ce secteur distinct, lucratif par nature, sont imposables à l'IS au taux de droit commun.

Note 3

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

NEANT

Note 4

LES REGLES ET METHODES COMPTABLES

ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Elles comprennent principalement des logiciels acquis et des sites internet.

Les logiciels et les sites internet sont amortis sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat majoré des frais accessoires.

Les amortissements comptables sont pratiqués selon le mode linéaire sur les durées d'utilisation suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| - constructions | 30 à 50 ans |
| - agencements, installations | 5 à 10 ans |
| - travaux | 10 à 20 ans |
| - matériel informatique et de bureau | 3 à 10 ans |

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée dès lors que la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur d'inventaire corrigée, le cas échéant, des perspectives d'avenir.

IMMOBILISATIONS

Valeurs brutes	Début d'exercice	Acquisition Apports	Mises au rebut et Cessions	Autres mouvements	Fin d'exercice
Logiciels	2 006 689	438 782	260 055		2 185 415
Sites internet	1 153 867				1 153 867
Avances et acomptes s/immobilisation	47 340	41 394		-47 340	41 394
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 207 896	480 176	260 056	-47 340	3 380 676
Terrains bâtis	1 302 815				1 302 815
Construction	23 611 475				23 611 475
Installations agencements	9 149 178	445 714			9 594 893
Matériels techniques	418 617	26 893			445 509
Matériels de transport	106 648				106 648
Matériels de bureau et informatique	1 294 019	127 266	10 425		1 410 860
Mobiliers	923 430	1 288			924 718
Œuvres d'art	60 233				60 233
Agencements en cours	221 861	260 910		-364 440	118 331
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 088 277	862 071	10 425	-364 440	37 575 482
Titres participation	53 639 965		4 194 497	9 001 471	58 446 939
Créances rattachées	24 153 852	1 277 391	656 497	- 9 001 440	15 773 306
Autres participations	57 998				57 998
Prêts et autres immobilisations financières	33 838 975	11 097 855	1 059 562	(1)	43 877 269
Intérêts courus	758 919	251 565			1 010 484
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	112 449 709	22 387 202	14 911 996	-758 919	119 165 996
TOTAL GENERAL	152 745 882	23 729 449	15 182 477	-1 170 699	160 122 154

(1) La somme des 1.059.562 € correspond aux remboursements des prêts au réseau FFB ainsi que la transformation d'un prêt en subvention pour la somme de 520.000 €.

Les agencements réalisés en cours d'exercice ont été apportés en « Construction » ou en « Installations, agencements » à la réception des travaux.

En Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mars 2015, la SA SI du Domaine de Saint Paul, a réalisé une augmentation de capital réservée à la Fédération Française du Bâtiment, par apport d'une somme en numéraire de 9.001.440 €, libérée en totalité lors de la souscription par compensation avec les créances rattachés au Domaine de Saint Paul.

En date du 26 janvier 2015, et suite à la liquidation d'une de nos participations, la SGEDU, les titres ont été annulés pour un montant de 4.194.497 €.

COMPTES ANNUELS FFB AU 31 DECEMBRE 2015

Amortissements et provisions	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	2 536 080	605 898	260 055	2 881 923
Immobilisations corporelles	22 060 466	1 041 599	6 941	23 095 124
Immobilisations financières	1 558 208	1 517 425	5 000	3 070 633
	26 154 754	3 164 922	271 996	29 047 680

L'augmentation de la dépréciation des immobilisations financières est principalement expliquée par la dépréciation de l'avance en compte courant de 1,5 M€ octroyé à la FFB MOSELLE pour de 750 K€.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	15 773 306	1 277 391	14 495 915
Fournisseurs et comptes rattachés	10 371	10 371	
Autres créances (Adhérents, Unions, etc...)	745 870	623 087	122 783
Personnel et organismes sociaux	35 100	35 100	
Groupe et associés	4 635 396	1 231 400	3 403 996
Débiteurs divers (y compris produits à recevoir)	6 076 440	6 076 440	
Charges constatées d'avance	804 849	804 849	
TOTAL GENERAL	28 081 332	10 058 638	18 022 694

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an - de 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes	40 181	40 181		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 271 987	4 271 987		
Personnel et organismes sociaux	2 902 126	2 902 126		
Etat : impôt sur les bénéfiques	744 545	744 545		
Subventions à verser	7 478 022	7 478 022		
Autres dettes diverses	216 533	216 533		
TOTAL GENERAL	15 653 394	15 653 394	0	0

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	Montant
Paritaire	1 015 064
Groupe et Associés	0
Débiteurs FAE	0
Cotisations	4 910 097
Personnel	0
Intérêts courus	0
Divers	151 279
	6 076 440

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	Montant
Abonnements	113 070
Cotisations	276 222
Locations et maintenance informatique	380 368
Divers	35 189
	804 849

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	Montant
Fournisseurs - Factures non parvenues	872 174
Subventions à verser	7 478 022
Provisions liées au personnel	1 652 038
	10 002 234

Note 5

LES POSTES DU BILAN ET DU HORS BILAN

ACTIF CIRCULANT

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET ACTIFS FINANCIERS COTES

Les valeurs mobilières figurent à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition et sont sorties selon la méthode FIFO (premiers entrés, premiers sortis).

En fin d'exercice, elles font l'objet d'une évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice et une provision pour dépréciation est constatée le cas échéant.

	Valeurs acquisition	Provision pour dépréciation	Valeurs nettes	Valeurs de réalisation
Actions + FCP actions	16 874 586	77 638	16 796 948	32 217 417
FCP obligataires	16 254 043	443 494	15 810 549	15 971 791
FCP diversifiés	5 092 997		5 092 997	5 142 276
BMTN + EMTN	5 300 000	248 970	5 051 030	5 053 730
Sicav monétaires	16 726 031		16 726 031	16 728 868
Comptes à terme + livret	13 858 330		13 858 330	13 858 330
TOTAL	74 105 987	770 102	73 335 885	88 972 412

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

TITRES DE PARTICIPATION ET CREANCES RATTACHEES

	Capital social	Valeurs des titres début d'exercice	Mouvements 2015	Valeurs des titres au 31/12/15	Créances rattachées au 31/12/15	Dividendes encaissés
FILIALES (plus de 50 %)						
S.G.E. Dumont d'Urville (ex CGI-FFB)	4 968 512	4 194 497	- 4 194 497	0		
DOMAINE DE SAINT PAUL	21 214 640	12 212 759	+ 9 001 440	21 214 199	3 613 803	
SA 9 PEROUSE	38 113	38 093		38 093		
SA FEDEBA KLEBER	38 126	38 119		38 119		
SEBTP	15 245	15 245		15 245		
SECOGEST	700 000	1 054 933		1 054 933		
SFPI	186 750	288 190		288 190		
S.C.I. (plus de 50 %)						
AMIENS BATIMENT	1 524	1 448		1 448	30 490	
BATIMENT INSERTION PROFESSIONNELLE	10 000	9 900		9 900	2 050 000	
LA CANTINIERE	1 524	1 448		1 448	86 593	
DIJON BATIMENT	1 524	1 448		1 448		
DUMAS ST REMY	1 524	1 448		1 448		
KLEBER DORMOY	15 250	15 093		15 093		198 000
KLEBER VALERY	3 049	2 592		2 592		340 000
LORIENT BATIMENT	1 524	1 448		1 448		
NANTES ST HERBLAIN BATIMENT	1 524	1 448		1 448		
ROUEN MAIL BATIMENT	1 525	1 448		1 448		
ST MAXIMIN	3 023 674	3 023 522		3 023 522		
VAUGIEN ST REMY	4 575	4 269		4 269		
PARTICIPATIONS (10 à 50 %)						
SCI 48 RUE LA PEROUSE	100 000	40 000		40 000	9 083 892	
BTP GESTION	400 000	47 878		47 878		
CGI BATIMENT	20 887 500	1 949 350		1 949 350		233 922
SAM BTP	80 000 000	30 000 000		30 000 000		749 969
AUTRES TITRES						
ADOMA SEM (ex Sonacotra)	99 230 224	17 728		17 728		
AEDIFICAT SA HLM	12 610 286	152		152		
BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS		144		144		3
BTP BANQUE	50 000 000	15		15		1
BTP CAPITAL INVESTISSEMENT	14 073 752	58 212		58 212		30
CREDIT COOPERATIF			+ 31	31		
PROBTP E.R.P	1 000 000	20		20		
CELSE	100 000	120		120		60
KORELIO	38 000	20		20		
PROBTP FINANCES	3 100 000	201 028		201 028		11 670
REGARD BTP	3 800 000	376 000		376 000		
SAF BTP VIE	30 500 000	76		76		
SCHS		34 706		34 706		
SEMPARISEINE (ex SEMEA 15)	320 576	7 168		7 168		
TOTAL A		53 639 966	4 806 974	58 446 939	14 864 778	1 533 655
AUTRES PARTICIPATIONS						
SCI MAISONS DU BATIMENT		57 998		57 998	908 528	
TOTAL B	0	57 998	0	57 998	908 528	0
TOTAL GENERAL (A+B)		53 697 963	4 806 974	58 504 937	15 773 306	1 533 655

COMPTES ANNUELS FFB AU 31 DECEMBRE 2015

PROVISION POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION ET CREANCES RATTACHEES

	Dépréciation début d'exercice	Mouvements 2015		Dépréciation au 31/12/15	
		+	-	des titres	des créances rattachées
FILIALES (plus de 50 %)					
S.G.E. Dumont d'Urville (ex CGI-FFB) DOMAINE DE SAINT PAUL SA 9 PEROUSE SA FEDEBA KLEBER SCAP SEBTP SECOGEST SFPI					
S.C.I. (plus de 50 %)					
AMIENS BATIMENT LA CANTINIERE SCI DIJON BATIMENT SCI BUMAS ST REMY KLEBER DORMOY SCI KLEBER VALERY SCI LORIENT BATIMENT SCI MONTPELLIER BATIMENT SCI NANTES ST HERBLAIN BATIMENT SCI ROUEN MAIL BATIMENT SCI ST MAXIMIN SCI VAUGIEN ST REMY SCI	1 448			1 448	
PARTICIPATIONS (10 à 50 %)					
SCI 48 RUE LA PEROUSE BTP GESTION CGI BATIMENT SAPP					
AUTRES TITRES					
ADOMA SEM AEDIFICAT SA HLM BTP BANQUE BTP CAPITAL INVESTISSEMENT BTP PREVOYANCE CELSE ESSEC CERGY KORELIO PROBTP FINANCES REGARD BTP SAF BTP VIE SCHS SEM PARISEINE	17 728			17 728	
	34 706			34 706	
	53 882	0	0	53 882	0

VARIATION DES FONDS PROPRES

	Au 01/01/2015	Affectation 2014	Excédent 2015	Au 31/12/2015
Report à nouveau	175 384 868	1 391 498		176 776 366
Excédent exercice	1 391 498	- 1 391 498	8 416 742	8 416 742
TOTAL FONDS SYNDICAUX	176 776 366	0	8 844 172	185 193 108

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée dès lors qu'il existe, à la clôture de l'exercice, une obligation juridique ou implicite résultant d'évènements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Au 31 décembre 2015, le tableau de variations des provisions pour risques et charges est présenté ci-dessous :

Opérations	Au 01/01/2015	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2015
Exploitation	0			0
Financier	1 850 000	570 000		2 420 000
Exceptionnel	1 700 000			1 700 000
TOTAL	3 550 000	570 000	0	4 120 000

Il a été constaté une nouvelle provision pour risque au titre de l'avance en compte courant dans IT-FFB.

INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

La FFB applique le règlement ANC n° 2010-02 relatif aux transactions avec les parties liées et aux opérations non inscrites au bilan, qui précise que les transactions à mentionner en annexe, sont celles qui présentent une importance significative et qui n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché. De plus, sont exclues les transactions conclues entre une entité mère et sa filiale, ainsi que celles conclues entre deux filiales détenues en quasi-totalité par une même entité mère.

L'ensemble des transactions pratiquées par la FFB avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché et ne sont pas mentionnées dans cette annexe.

ENGAGEMENTS DONNES

Passif social

L'ensemble des engagements de retraite pris à l'égard des salariés, constitue une charge future dont le paiement est différé pour une période plus ou moins longue.

Le montant de l'engagement s'élève à 4.074.615 € au 31/12/2015.

Aucune provision correspondante n'a été constituée. La FFB a par ailleurs souscrit un contrat d'assurance « Bati-Engagement » auprès de la SMABTP pour son personnel Etam et Cadre pour couvrir ces engagements au titre de l'année 2016.

Pour 2015, le coût de l'assurance comptabilisé en charge s'élève à : 389.688 €.

Prise en charge des éventuels déficits des opérations confiées à IT-FFB

- Convention du 20/07/2004 : Batimétiers
- Convention du 18/09/2008 : Cité Bâtisseurs
- Convention du 15/12/2011 : E-bat
- Convention du 20/12/2012 : 24 Heures du Bâtiment
- Convention du 26/02/2013 : Batimat

Prise en charge des éventuels déficits des opérations confiées à la SECOGEST

- Convention du 06/07/2009 : Coulisses du Bâtiment
- Convention du 06/07/2009 : Congrès de la FFB

Au titre de ces engagements de prise en charge des éventuels déficits des opérations confiées à IT-FFB et SECOGEST, la FFB a comptabilisé durant l'exercice, une charge de 1.216.826 euros.

Autres engagements

- Depuis 2009, la FFB finance un projet « solidarité pour le logement » en liaison avec sa filiale « SCI BIP » et des structures à vocation sociale « Foncière Habitat et humanisme et « Solidarité Nouvelles pour le Logement ».

Les engagements de la FFB portent sur le financement de deux tranches d'acquisitions immobilières de 4 millions chacune.

A fin 2015, la tranche 1 est réputée terminée sauf pour l'opération en cours de l'acquisition d'un ensemble immobilier sur la commune d'Ivry Sur Seine.

Il reste au 31 décembre 2015 le solde total de la tranche 2 pour les opérations à venir.

- Dans le cadre des travaux de réhabilitation des bâtiments du Domaine de Saint-Paul, la FFB a consenti une ligne de crédit de 18 millions d'euros, rémunérée sur la base du taux moyen EURIBOR 3 mois majoré de 50 pb.

Au 31 décembre 2015, la FFB a avancé la somme de 3.586.560 €.

ENGAGEMENTS RECUS

NEANT

CAUTIONS DELIVREES

Les montants des garanties et des cautions sont donnés en valeur d'origine, sachant qu'il n'y a pas eu d'incident de paiement de la part des bénéficiaires.

- Cautions simple à hauteur de 2.000.000 €, en capital plus intérêts, du montant restant dû sur un prêt en principal de 4.000.000 €, délivrée à la BTP Banque en faveur du CHEC jusqu'à remboursement intégral du concours fixe à l'échéance du 28/05/2034.
- Cautions simple à hauteur de 5.850.000 € en capital et de 1.170.000 € d'intérêts et commissions, du montant restant dû sur un prêt en principal de 39.000.000 €, délivrée à un pool bancaire constitué de 3 banques (BTP Banque, Crédit Coopératif et Banque Populaire Rives de Paris) en faveur de l'ESTP jusqu'à remboursement intégral du concours fixé au 1^{er} décembre 2034.
- Cautions solidaire à hauteur de 482.998 €, donnée au Domaine de St Paul en garantie d'une opération de location d'un système de vidéo surveillance contractée auprès de la BNP Paribas Lease Group. Fin de contrat : 1^{er} mai 2016.

ENGAGEMENT DE CREDIT-BAIL MOBILIER

Lots de matériels en location au 31/12/2015, sous contrats BNP Paribas Lease Group.

Echéance des contrats	Loyers restant dus à 1 an au +	Loyers restant dus à + 1 an	TOTAL
1 ^{er} mai 2016	51 012	0	51 012
	51 012	0	51 012

Note 6

LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

RESSOURCES BRUTES

Cotisations

Le fait générateur de la reconnaissance des produits issus des cotisations est l'encaissement des sommes collectées auprès des Adhérents par le réseau des Caisses de Congés Payés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015, et reversées par l'Union des Caisses de France (UCF ex CNS) à la FFB.

Les cotisations au titre de la CNETP sont encaissées sur l'exercice 2015 et reversées au réseau FFP sur l'exercice 2016 pour le montant de 2,9 M€.

Les autres cotisations correspondent aux versements volontaires par les entreprises ne relevant pas du régime des Caisses de Congés Payés ou par des Syndicats Nationaux adhérents à la FFB.

Cotisations reçues exercice 2015 – UCF	59 065 594
Reversements de cotisations exercice 2015	- 2 899 407
Autres cotisations	297 290
	56 463 477

Subventions reçues NEANT

Autres produits

Revenus immobiliers

Il s'agit de revenus locatifs bruts provenant des biens immobiliers détenus en direct par la FFB.

Loyers	1 517 047
Provisions pour charges	568 982
Remboursements divers	562 046
	2 648 075

Divers

Indemnités perçues au titre de la gouvernance d'organismes paritaires	1 168 538
Autres produits	18 921
	1 187 459
Total des autres produits	3 835 534

RESULTAT FINANCIER

Il s'élève à 15.305.506 € au 31 décembre 2015.

Revenus sur créances		27 243
Produits de participations		1 531 658
Autres intérêts et produits assimilés		2 179 937
Produits sur cession de VMP		666 849
Produits de cession d'actifs financiers (1)		17 337 575
Reprise sur provision pour dépréciation VMP et immobilisations financières		70 006
	Produits	21 813 268
VNC des éléments d'actifs financiers cédés (1)		4 194 497
Provision pour dépréciation immobilisations financières		2 313 265
Autres charges sur cession de VMP		0
	Charges	6 507 762
		15 305 506

1) Liquidation de la caisse de garantie SGEDU

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Il s'élève à 205 126 € au 31 décembre 2015

Produits de cessions d'actifs		2 401
Autres produits exceptionnels ou s/exercices antérieurs		320 130
	Produits	322 531
Charges de cessions d'actifs		3 485
Autres charges exceptionnelles ou s/exercices antérieurs		113 920
	Charges	117 405
		205 126

Note 7

LES AUTRES INFORMATIONS

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le Comité Financier de la FFB, en date du 12 juin 2008, a donné son aval au principe d'accorder, au Président, une rémunération égale à l'avantage en nature que constitue la mise à disposition pour raisons professionnelles, d'un appartement propriété de la Fédération, à compter du 1^{er} octobre 2008.

Suite au changement de présidence, le Comité Financier de la FFB, en date du 12 juin 2014, a donné son aval au principe d'accorder, au Président, une rémunération égale à l'avantage en nature que constitue la mise à disposition pour raisons professionnelles, d'un appartement propriété de la Fédération, à compter du 1^{er} juillet 2014.

L'avantage en nature annuel correspondant, s'élève à la somme de 48.600 € du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

EFFECTIF MOYEN

	2013	2014	2015	Ecart
ETAM	62	57	58	+1
CADRES	93	97	95	-2
	155	154	153	-1

EVENEMENTS POST-CLOTURE

NEANT

Apports, dons, contributions en nature

Locaux situés au 7/9 ou 6/14 rue La Pérouse – 75116 PARIS et mis à disposition gracieuse des Unions suivantes :

- EGF-BTP
- GMPV
- SFMR
- SRBTP
- UCI-FFB
- UECF
- UMB
- UMGO
- UMPI
- UNCP
- UNECB
- UNEEF
- UNESI
- UPMF

Contributions publiques de financement

NEANT

Contributions affectées aux actions de solidarité

La FFB contribue au financement de la « Fondation FFB » à hauteur de 200.000 €/an. Cette fondation accompagne les plus démunis selon trois axes : la dimension sociale de l'insertion, l'accès au logement et la mobilité.

La FFB verse chaque année à d'anciens adhérents, ayant exercé leur activité avant 1949, une allocation fédérale au titre de la solidarité du bâtiment. En 2015, la charge s'est élevée à 4.163 €.

Ressources perçues en contrepartie de la reconnaissance de la fonction de représentation de l'Organisation Syndicale

Les indemnités perçues au titre de la participation à la gouvernance d'organismes paritaires, se sont élevées à 1.168.538 € en 2015.

Les organismes paritaires, par définition, ne sont pas contrôlés par une seule organisation, et dès lors, n'ont pas à faire l'objet d'une consolidation.

La FFB participe à l'administration des Organismes paritaires suivants :

CCCA-BTP	19 rue du Père Corentin 75680 Paris cedex 14	Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du BTP
CONSTRUCTYS	8 rue du Regard 75280 Paris cedex 6	Fonds de formation des salariés des artisans du Bâtiment
PRO-BTP	7 rue du Regard 75006 Paris	Groupe de protection sociale du BTP
PROBTP FINANCE	7 rue du Regard 75006 Paris	Gestion de l'Épargne salariale du BTP
REGARD BTP	7 rue du Regard 75006 Paris	Teneur des comptes. Conservateur de parts de la gestion de l'épargne salariale
OPPBTP	25 avenue du Général Leclerc 92660 Boulogne Billancourt	Office public de prévention du BTP
AGFPN	4 rue Traversière 75012 PARIS	Association de gestion du fonds paritaire national

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les décrets du 28 décembre 2009, publiés au Journal Officiel du 30 décembre 2009, valident les avis du Conseil National de la Comptabilité du 3 septembre 2009 portant sur les comptes consolidés.

Le périmètre de consolidation du Groupe FFB est composé de la FFB et des personnes morales suivantes :

Sociétés commerciales	Capital social (en €)	Pourcentage de détention	Méthode de consolidation
SA Domaine de St Paul	12 213 200	99,99%	Intégration globale
SAS S.F.P.I.	186 750	99,79%	Intégration globale
SAS 9 rue La Pérouse	38 113	99,95%	Intégration globale
SAS Fédéba-Kléber	38 126	99,98%	Intégration globale
SAS SECOGEST	700 000	99,99%	Intégration globale
SARL SEBTP	15 245	99,75%	Intégration globale
SAS E-BTP	30 000	20,00%	Mise en équivalence

Sociétés Civiles Immobilières	Capital social (en €)	Pourcentage de détention	Méthode de consolidation
Dijon Bâtiment	1 524	100%	Intégration globale
Kléber Dormoy	15 250	100%	Intégration globale
Kléber Valéry	3 049	100%	Intégration globale
Lorient Bâtiment	1 525	100%	Intégration globale
Nantes St Herblain	1 524	100%	Intégration globale
Saint Maximin	3 023 674	100%	Intégration globale
Bâtiment Insertion Professionnelle	10 000	100%	Intégration globale
48 rue La Pérouse	100 000	40%	Mise en équivalence
SAM BTP	80 000 000	37,5%	Mise en équivalence

Associations	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
IT-FFB	100%	Intégration globale
IFB	100%	Intégration globale
CNEES *	100 %	Intégration globale

* En liquidation